



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
Reçu en préfecture le 30/09/2015
Affiché le 
ID : 081-200034056-20150929-D2015_103-DE

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/103

Objet : Vente de la « Salle multisports Jean-Louis Etienne » à la Commune de Vielmur sur Agout

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2015 qui stipule que « la compétence relative aux équipements sportifs est restituée aux communes membres de la CCLPA »,

Monsieur le Président propose par conséquence de vendre la « Salle multisports Jean-Louis Etienne » construite par la CCLPA à la Commune de Vielmur sur Agout.

La vente comprend le bâtiment de la salle de sports et les éléments mobiliers qui en font partie ainsi que les parcelles suivantes (Cf. projet d'acte annexé à la présente délibération) :

Parcelles	Lieu-dit	Surfaces
C 1057	LACROUX	20 a 80 ca
C 1060	LACROUX	01 a 38 ca
C 1064	LACROUX	05 a 96 ca

Le prix de vente, fixé à 80.840,24 €, comprend :

- le solde de l'emprunt contracté par la CCLPA,
- les investissements réalisés après emprunt auxquels ont été déduits le FCTVA et les subventions perçues.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de vendre la « Salle multisports Jean-Louis Etienne » et les parcelles C1057, C1060, C1064 situées à Vielmur sur Agout à la Commune de Vielmur sur Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : Mme FADDI) :

- accepte de vendre la « Salle multisports Jean-Louis Etienne » et les parcelles C1057, C1060, C1064 situées à Vielmur sur Agout à la Commune de Vielmur sur Agout pour un montant de 80.840,24 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois, et l'an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.



Le Président,

Raymond GARDELLE